

L'Abbe de la Nouvelle-Orléans

UNSAU: No 7192 DE CHATEAUX

NOMM: LE CHELSEA.

MERCRIDI MATIN. 30 FEVRIER.

Suite de la Première Page.

Le 22 refus de suspendre les rédactions pour la troisième lecture et l'admission à l'Assemblée à l'intérieur du comité.

Le 23 N. 302 de la Chambre, qui trait la partie de la Nouvelle-Orléans et assigne la somme allouée, inscrit le nom de M. Gosselin, député de la Gaspésie, qui est alors proposé la mise à l'ordre du jour de vendredi, à 11 heures, et l'imposition. Accordé.

Sur la motion de M. Demers, rapport du ministre des Finances, le billet de Trésor est mis à l'ordre de deux à midi.

CHAMBRE DES REPRÉSENTANTS.

La Chambre approuve à l'ordre à cause de la maladie pour l'orateur Bush, qui déclare un quorum présent, mais refuse de voter la motion de M. Gosselin, qui est alors proposé la mise à l'ordre du jour de vendredi, à 11 heures, et l'imposition. Accordé.

RAPPORTS DES COMITÉS.

Les rapports sont en ordre, mais il n'y a pas de motions de censure.

Par M. Gosselin, pour l'admission à l'Assemblée des députés, M. White, de Caddo, présente un rapport sur la situation dans la paroisse de Caddo, où le maire de la paroisse St. Martin, recommande que Delage soit maintenu.

Un rapport de M. Trémoulet, d'Orléans, fait état d'un accident de faire une course dans la ville de la Nouvelle-Orléans, dont il a été présentement bientôt au rapport.

BILLÉT PRÉPARATOIRE ET ARRASÉES.

Par M. Léonard, d'Orléans, un billet pour venir au recours des journalistes étrangers de la Nouvelle-Orléans, un amortisseur général, et une demande de l'admission à l'ordre des députés.

Par M. Billiot, des États-Unis, un billet pour venir au recours des journalistes étrangers de la Nouvelle-Orléans, un ammortisseur général, et une demande de l'admission à l'ordre des députés.

Par M. Gosselin, pour l'admission à l'ordre des députés.

Le billet est approuvé à l'ordre à sept heures par l'orateur Bush, qui déclare un quorum présent, mais refuse de voter la motion de M. Gosselin.

La Chambre refuse de déposer sur le bureau.

Le billet est alors levé jusqu'à sept heures du soir.

SEANCE DU SOIR.

La Chambre est approuvée à l'ordre à sept heures par l'orateur Bush, qui déclare un quorum présent, mais refuse de voter la motion de M. Gosselin.

Mr. Vachon fait la motion que lorsque l'ordre sera levé, il sera permis aux députés de faire une course dans la ville de la Nouvelle-Orléans, dont il a été présentement bientôt au rapport.

Le billet est approuvé à l'ordre des députés.

Par M. Plamondon, d'Orléans, un billet pour venir au recours des journalistes étrangers de la Nouvelle-Orléans, un ammortisseur général, et une demande de l'admission à l'ordre des députés.

Par M. Billiot, des États-Unis, un billet pour venir au recours des journalistes étrangers de la Nouvelle-Orléans, un ammortisseur général, et une demande de l'admission à l'ordre des députés.

Le billet est approuvé à l'ordre des députés.

Par M. Gosselin, pour l'admission à l'ordre des députés.

Le billet est approuvé à l'ordre à sept heures par l'orateur Bush, qui déclare un quorum présent, mais refuse de voter la motion de M. Gosselin.

La Chambre refuse de déposer sur le bureau.

Le billet est alors levé jusqu'à sept heures du soir.

SEANCE DU SENAT.

La Chambre refuse de déposer sur le bureau.

Le billet est alors levé jusqu'à sept heures du soir.

CHAMBRE DES REPRÉSENTANTS.

Le billet est approuvé à l'ordre à sept heures par l'orateur Bush, qui déclare un quorum présent, mais refuse de voter la motion de M. Gosselin.

La Chambre refuse de déposer sur le bureau.

Le billet est alors levé jusqu'à sept heures du soir.

SEANCE DU SENAT.

La Chambre refuse de déposer sur le bureau.

Le billet est alors levé jusqu'à sept heures du soir.

CHAMBRE DES REPRÉSENTANTS.

Le billet est approuvé à l'ordre à sept heures par l'orateur Bush, qui déclare un quorum présent, mais refuse de voter la motion de M. Gosselin.

La Chambre refuse de déposer sur le bureau.

Le billet est alors levé jusqu'à sept heures du soir.

SEANCE DU SENAT.

La Chambre refuse de déposer sur le bureau.

Le billet est alors levé jusqu'à sept heures du soir.

CHAMBRE DES REPRÉSENTANTS.

Le billet est approuvé à l'ordre à sept heures par l'orateur Bush, qui déclare un quorum présent, mais refuse de voter la motion de M. Gosselin.

La Chambre refuse de déposer sur le bureau.

Le billet est alors levé jusqu'à sept heures du soir.

SEANCE DU SENAT.

La Chambre refuse de déposer sur le bureau.

Le billet est alors levé jusqu'à sept heures du soir.

CHAMBRE DES REPRÉSENTANTS.

Le billet est approuvé à l'ordre à sept heures par l'orateur Bush, qui déclare un quorum présent, mais refuse de voter la motion de M. Gosselin.

La Chambre refuse de déposer sur le bureau.

Le billet est alors levé jusqu'à sept heures du soir.

SEANCE DU SENAT.

La Chambre refuse de déposer sur le bureau.

Le billet est alors levé jusqu'à sept heures du soir.

CHAMBRE DES REPRÉSENTANTS.

Le billet est approuvé à l'ordre à sept heures par l'orateur Bush, qui déclare un quorum présent, mais refuse de voter la motion de M. Gosselin.

La Chambre refuse de déposer sur le bureau.

Le billet est alors levé jusqu'à sept heures du soir.

SEANCE DU SENAT.

La Chambre refuse de déposer sur le bureau.

Le billet est alors levé jusqu'à sept heures du soir.

CHAMBRE DES REPRÉSENTANTS.

Le billet est approuvé à l'ordre à sept heures par l'orateur Bush, qui déclare un quorum présent, mais refuse de voter la motion de M. Gosselin.

La Chambre refuse de déposer sur le bureau.

Le billet est alors levé jusqu'à sept heures du soir.

SEANCE DU SENAT.

La Chambre refuse de déposer sur le bureau.

Le billet est alors levé jusqu'à sept heures du soir.

CHAMBRE DES REPRÉSENTANTS.

Le billet est approuvé à l'ordre à sept heures par l'orateur Bush, qui déclare un quorum présent, mais refuse de voter la motion de M. Gosselin.

La Chambre refuse de déposer sur le bureau.

Le billet est alors levé jusqu'à sept heures du soir.

SEANCE DU SENAT.

La Chambre refuse de déposer sur le bureau.

Le billet est alors levé jusqu'à sept heures du soir.

CHAMBRE DES REPRÉSENTANTS.

Le billet est approuvé à l'ordre à sept heures par l'orateur Bush, qui déclare un quorum présent, mais refuse de voter la motion de M. Gosselin.

La Chambre refuse de déposer sur le bureau.

Le billet est alors levé jusqu'à sept heures du soir.

SEANCE DU SENAT.

La Chambre refuse de déposer sur le bureau.

Le billet est alors levé jusqu'à sept heures du soir.

CHAMBRE DES REPRÉSENTANTS.

Le billet est approuvé à l'ordre à sept heures par l'orateur Bush, qui déclare un quorum présent, mais refuse de voter la motion de M. Gosselin.

La Chambre refuse de déposer sur le bureau.

Le billet est alors levé jusqu'à sept heures du soir.

SEANCE DU SENAT.

La Chambre refuse de déposer sur le bureau.

Le billet est alors levé jusqu'à sept heures du soir.

CHAMBRE DES REPRÉSENTANTS.

Le billet est approuvé à l'ordre à sept heures par l'orateur Bush, qui déclare un quorum présent, mais refuse de voter la motion de M. Gosselin.

La Chambre refuse de déposer sur le bureau.

Le billet est alors levé jusqu'à sept heures du soir.

SEANCE DU SENAT.

La Chambre refuse de déposer sur le bureau.

Le billet est alors levé jusqu'à sept heures du soir.

CHAMBRE DES REPRÉSENTANTS.

Le billet est approuvé à l'ordre à sept heures par l'orateur Bush, qui déclare un quorum présent, mais refuse de voter la motion de M. Gosselin.

La Chambre refuse de déposer sur le bureau.

Le billet est alors levé jusqu'à sept heures du soir.

SEANCE DU SENAT.

La Chambre refuse de déposer sur le bureau.

Le billet est alors levé jusqu'à sept heures du soir.

CHAMBRE DES REPRÉSENTANTS.

Le billet est approuvé à l'ordre à sept heures par l'orateur Bush, qui déclare un quorum présent, mais refuse de voter la motion de M. Gosselin.

La Chambre refuse de déposer sur le bureau.

Le billet est alors levé jusqu'à sept heures du soir.

SEANCE DU SENAT.

La Chambre refuse de déposer sur le bureau.

Le billet est alors levé jusqu'à sept heures du soir.

CHAMBRE DES REPRÉSENTANTS.

Le billet est approuvé à l'ordre à sept heures par l'orateur Bush, qui déclare un quorum présent, mais refuse de voter la motion de M. Gosselin.

La Chambre refuse de déposer sur le bureau.

Le billet est alors levé jusqu'à sept heures du soir.

SEANCE DU SENAT.

La Chambre refuse de déposer sur le bureau.

Le billet est alors levé jusqu'à sept heures du soir.

CHAMBRE DES REPRÉSENTANTS.

Le billet est approuvé à l'ordre à sept heures par l'orateur Bush, qui déclare un quorum présent, mais refuse de voter la motion de M. Gosselin.

La Chambre refuse de déposer sur le bureau.

Le billet est alors levé jusqu'à sept heures du soir.

SEANCE DU SENAT.

La Chambre refuse de déposer sur le bureau.

Le billet est alors levé jusqu'à sept heures du soir.

CHAMBRE DES REPRÉSENTANTS.

Le billet est approuvé à l'ordre à sept heures par l'orateur Bush, qui déclare un quorum présent, mais refuse de voter la motion de M. Gosselin.

La Chambre refuse de déposer sur le bureau.

Le billet est alors levé jusqu'à sept heures du soir.

SEANCE DU SENAT.

La Chambre refuse de déposer sur le bureau.

Le billet est alors levé jusqu'à sept heures du soir.

CHAMBRE DES REPRÉSENTANTS.

Le billet est approuvé à l'ordre à sept heures par l'orateur Bush, qui déclare un quorum présent, mais refuse de voter la motion de M. Gosselin.

La Chambre refuse de déposer sur le bureau.

Le billet est alors levé jusqu'à sept heures du soir.

SEANCE DU SENAT.

La Chambre refuse de déposer sur le bureau.

Le billet est alors levé jusqu'à sept heures du soir.

CHAMBRE DES REPRÉSENTANTS.

Le billet est approuvé à l'ordre à sept heures par l'orateur Bush, qui déclare un quorum présent, mais refuse de voter la motion de M. Gosselin.

La Chambre refuse de déposer sur le bureau.